



Citoyenneté et Immigration Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/32-1997

ISBN 0-660-60318-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période s'étant terminée

le 31 mars 1997



Approuvé par

L'honorable Lucienne Robillard
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

PARTIE I : MESSAGE DE LA MINISTRE	2
Réalisations clés	3
PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE	4
Mandat, mission, rôles et responsabilités	4
Objectif du programme	4
Priorités stratégiques de CIC	5
Secteurs d'activités et de service et organisation	6
Organisation et exécution des programmes	6
Contexte opérationnel	6
Organigramme	7
PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE	8
A. Attentes au regard du rendement	8
Besoins en ressources selon l'organisation et le secteur d'activité.....	8
Comparaison des dépenses totales planifiées et des dépenses réelles, 1996-1997, selon le secteur d'activité	9
Dépenses planifiées par comparaison aux dépenses réelles, selon le secteur d'activité	10
Résumé des attentes au regard du rendement	11
B. Réalisations au regard du rendement	12
Rendement du Ministère	12
Rendement selon le secteur d'activité	14
1. Maximiser les avantages des migrations internationales	14
2. Maintenir la tradition humanitaire du Canada.....	16
3. Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	18
4. Gérer l'accès au Canada	20
5. Assurer les services ministériels	23
C. Principaux examens des programmes et des activités	26
PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	28
A. Liste des rapports exigés par la Loi pour le portefeuille	28
B. À qui s'adresser pour de plus amples renseignements	29
C. Sommaires financiers	30
Sommaire des crédits approuvés	30
Projets d'immobilisations	31
Paiements de transfert par secteur d'activité	31
Prêts à l'immigration	32
Recettes versées au Trésor par secteur d'activité	32
D. Passifs éventuels	33
E. Législation appliquée par Citoyenneté et Immigration Canada	33
ANNEXE A : CONCORDANCES	34
1. Concordance entre le Budget des dépenses principal 1996-1997, Partie III et le Rapport sur le rendement 1996-1997	34
2. Concordance des dépenses pour les exercices 1995-1996 et 1996-1997	36

Partie 1 :

Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter aujourd'hui au Parlement et au public canadien le Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour 1996-1997. Le Ministère a réalisé cette année des progrès remarquables concernant le respect de ses engagements au chapitre des programmes et des politiques. En outre, afin d'améliorer la prestation des services au profit de ses clients, il a établi bon nombre de partenariats nouveaux avec des intervenants clés.

CIC a accordé l'établissement à 225 313 immigrants en 1996, ce qui dépasse légèrement la fourchette prévue. L'excédent le plus marqué a été observé dans la catégorie des immigrants de la composante économique, ce qui prouve que le Canada reste une destination attrayante pour les travailleurs hautement qualifiés, les entrepreneurs et les investisseurs.

En ce qui concerne les responsabilités du Canada sur le plan humanitaire, 28 315 réfugiés ont obtenu le droit d'établissement au Canada en 1996. En outre, j'ai approuvé une nouvelle entente de parrainage privé qui répond aux préoccupations exprimées par les organismes engagés dans le parrainage privé de réfugiés. Cette entente expose les grandes lignes du parrainage privé de réfugiés par de tels organismes et sert de base aux ententes de parrainage individuelles entre les organismes et le Ministère.

CIC a pris un certain nombre de mesures pour faciliter l'entrée au Canada des voyageurs qui remplissent les conditions requises tout en la refusant à ceux qui ne les remplissent pas. En 1996-1997, on a renvoyé du Canada 1 838 criminels, soit une augmentation de 9,6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

En novembre 1996, j'ai annoncé la mise sur pied d'un groupe consultatif qui réalisera une révision

indépendante de la *Loi sur l'immigration* du Canada. La législation en vigueur est complexe et à certains égards désuète. Le groupe consultatif consultera les intervenants intéressés et présentera des recommandations, d'ici décembre 1997, pour la révision du processus d'immigration du Canada.

La promotion de la citoyenneté canadienne a constitué une priorité particulièrement importante pour le Ministère en 1997. Cette année a marqué le 50^e anniversaire de l'adoption de la première *Loi sur la citoyenneté* du Canada. On a tenu des événements commémoratifs dans les différentes régions du pays pour souligner ce moment historique et favoriser une meilleure sensibilisation à l'importance de notre citoyenneté et des valeurs et aspirations qui nous définissent en tant que Canadiens et Canadiennes.

La capacité du Ministère de travailler en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces, le secteur privé, les organismes internationaux et d'autres pays revêt une importance capitale pour que les politiques et les programmes de CIC portent leurs fruits. La qualité des services que nous offrons à la population canadienne est aussi fonction de notre capacité de les renouveler et de les améliorer sans cesse. Le présent Rapport sur le rendement décrit les nombreuses réalisations qui ont pu être portées au crédit du Ministère au cours du dernier exercice grâce au travail soutenu des employés de CIC au Canada et à l'étranger.



L'honorable Lucienne Robillard

Réalisations clés

Le rapport du président du Conseil du Trésor au Parlement pour 1996 expose les attentes au regard du rendement de CIC pour chacun de ses secteurs d'activité, et il donne un aperçu des engagements qui en ont découlé concernant les résultats clés. Les engagements au regard des

résultats ont aussi été exposés en détail dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1996-1997. Le tableau qui suit résume les réalisations du Ministère en 1996-1997 en ce qui concerne les engagements énoncés dans ces deux documents.

Secteur d'activité	Réalisations
Maximiser les avantages des migrations internationales	<ul style="list-style-type: none">■ Niveaux d'immigration atteints : 225 313 personnes ayant obtenu l'établissement en 1996■ Adoption de nouvelles dispositions réglementaires sur le parrainage de parents■ Simplification du processus de demande et projets-pilotes en cours concernant l'examen médical
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	<ul style="list-style-type: none">■ Approbation d'une entente de parrainage normalisée aux fins du parrainage privé de réfugiés■ Élaboration du Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire■ Application du Règlement sur la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité■ Simplification des formalités relatives aux demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	<ul style="list-style-type: none">■ Célébration du 50^e anniversaire de la <i>Loi sur la citoyenneté</i>■ Affectation de 62,3 millions de dollars supplémentaires au financement des services d'établissement■ Installation d'un nouveau système d'enregistrement de la citoyenneté dans tous les postes du Téléc centre■ Forte réduction de l'arriéré dans l'attribution de la citoyenneté au CTD de Sydney■ 145 000 nouveaux citoyens en 1996■ Lancement des niveaux de compétence linguistique de langue anglaise
Gérer l'accès au Canada	<ul style="list-style-type: none">■ Projets-pilotes en cours pour l'amélioration des services aux points d'entrée■ Augmentation du nombre total de personnes renvoyées (hausse de 9,6 p. 100 du nombre de criminels renvoyés)■ Élaboration d'une stratégie plus efficace en matière de renvoi■ Suppression de la catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée■ Réduction des coûts de détention■ Efficience accrue du processus intégré d'exécution de la loi
Assurer des services ministériels	<ul style="list-style-type: none">■ Réalisation de projets de renouvellement et de restructuration du Ministère■ Réductions conformes aux prévisions à la suite des phases I et II de l'Examen des programmes■ Restructuration du barème des droits exigés pour le traitement des demandes

Partie II : Aperçu du Ministère

Au cours de la dernière année, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a réalisé des progrès considérables pour ce qui est de remanier les activités et de relever les défis que pose la gestion des ressources humaines et de l'information. Des initiatives importantes de renouvellement et de restructuration sont toujours en cours de réalisation au sein du Ministère.

Mandat, mission, rôles et responsabilités

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent de concert le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration, tout en précisant que les lois fédérales ont préséance sur les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de cette même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les aubains.

Le 23 juin 1994, on créait aux termes d'une loi du Parlement le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et l'on investissait le ministre des pouvoirs, devoirs et fonctions se rattachant à toutes les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration qui relèvent de sa compétence. Le Ministère est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*, de même que des règlements pris aux termes de ces lois, ce qui inclut le *Règlement sur la citoyenneté, 1995*, le *Règlement sur les droits exigibles — Loi sur l'immigration* et le *Règlement sur l'immigration, 1978*.

La mission de Citoyenneté et Immigration Canada consiste à édifier un Canada plus fort, ce qui suppose :

- tirer le meilleur profit possible des mouvements de personnes à l'échelle mondiale;
- protéger les réfugiés au Canada et à l'étranger;
- définir l'appartenance à la société canadienne;
- gérer l'accès au Canada.

Objectif du programme

L'objectif du programme est de faire en sorte que les personnes qui entrent au Canada et qui deviennent ensuite membres de la société canadienne contribuent aux intérêts économiques et sociaux du Canada, que la santé et la sécurité des Canadiens soient protégées, et que les politiques et les programmes de citoyenneté et d'immigration soient gérés en fonction des besoins et des capacités du Canada ainsi que de ses responsabilités et ses engagements internationaux.

Priorités stratégiques de CIC

Le tableau suivant donne des détails sur les rapports entre les secteurs d'activité du Ministère et les priorités stratégiques soulignées dans sa nouvelle structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR).

Secteurs d'activité	Priorités stratégiques
Maximiser les avantages des migrations internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer des politiques et programmes de sélection et d'admission ■ Admettre des immigrants en mesure de contribuer au bien-être social et économique du Canada, tout en respectant les niveaux annuels ■ Admettre des visiteurs, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires dont la présence au Canada stimulera la demande de biens et services et comblera des besoins temporaires du marché du travail
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribuer à la protection des réfugiés à l'échelle internationale ■ Réinstaller au Canada les réfugiés parrainés par le secteur privé ou pris en charge par le gouvernement, cela dans le respect des niveaux annuels ■ Fournir les services de santé et l'aide financière nécessaires ■ Seconder la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) dans la prise de décisions éclairées et opportunes en lui fournissant de l'information pertinentes aux cas
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir l'intégration et la citoyenneté ■ Aider les nouveaux arrivants à devenir des membres actifs de la société canadienne ■ Informer les nouveaux Canadiens des droits et des responsabilités associés à la citoyenneté canadienne ■ Appliquer et interpréter la <i>Loi sur la citoyenneté</i>
Gérer l'accès au Canada	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrer les migrations clandestines ■ Admettre des personnes qui se conforment aux exigences de la <i>Loi sur l'immigration</i> et du <i>Règlement sur l'immigration</i> ■ Refuser l'admission aux personnes qui ne se conforment pas aux exigences, y compris les criminels et les terroristes ■ Déterminer les abus commis à l'égard des programmes de citoyenneté et d'immigration et du programme pour les réfugiés ■ Présenter des cas qui concernent CIC devant la CISR et la Cour fédérale ■ Mettre en détention des personnes qui représentent un risque grave pour les Canadiens ou qui se soustraient aux formalités d'immigration ■ Renvoyer les personnes qui ne sont pas légalement autorisées à rester au Canada
Fournir des services ministériels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organiser et superviser les activités de recouvrement des coûts et de production de recettes à l'étranger ■ Réaliser des recherches sur des questions de citoyenneté et d'immigration et en diffuser les résultats ■ Répondre aux demandes de renseignements sur les cas et aux demandes d'information du public ■ Favoriser de bonnes relations de travail avec les partenaires de CIC au sein du gouvernement et à l'extérieur

Secteur d'activités et de services et organisation

Organisation et exécution des programmes

Le Rapport sur le rendement présente les résultats obtenus par CIC en les comparant aux engagements énoncés dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1996-1997 et dans le rapport du président du Conseil du Trésor au Parlement pour 1996. Les engagements énoncés dans la Partie III du Budget des dépenses principal portaient sur les résultats au regard du rendement fondés sur le Cadre du plan opérationnel en vigueur cette année-là. En 1996-1997, CIC a élaboré sa nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) où il expose les cinq secteurs d'activité du Ministère (voir p. 5).

Citoyenneté et Immigration Canada a abordé l'année 1996 après un remaniement d'envergure de son organisation ministérielle. CIC est maintenant formé de trois groupes ministériels, à savoir la Gestion des secteurs de service, la Mise en œuvre des programmes et le Soutien ministériel. Les secteurs de service (Sélection, Réfugiés, Intégration et Exécution de la loi) correspondent aux gammes d'activités I à IV. Les directeurs généraux de secteurs de service sont responsables au premier chef du fonctionnement cohérent de leurs secteurs d'activité respectifs. La prestation des secteurs d'activité est assurée par les Régions au Canada (Québec et Atlantique, Ontario et C.-B., Prairies et Territoires), la Région internationale et le Réseau de services du Ministère (qui gère les services centralisés au Canada). Les directions générales chargées du soutien ministériel fournissent une orientation et un soutien stratégiques à l'ensemble de l'organisation.

Ce rapport de rendement est basé sur la nouvelle SPRR qui caractérise la présente organisation du Ministère et la façon dont le programme est exécuté.

Contexte opérationnel

CIC exerce ses activités dans un environnement complexe tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le contexte international est caractérisé par des changements rapides, marqués et imprévisibles. La mondialisation, les progrès

technologiques, la libéralisation du commerce et l'accélération des mouvements migratoires sont autant de facteurs qui ont de saisissants effets sur la politique d'immigration. À mesure que s'accroît la capacité pour les personnes de se déplacer et de communiquer librement à l'échelle mondiale, la concurrence à laquelle donne lieu la recherche de travailleurs qualifiés et d'investisseurs immigrants se fait plus vive.

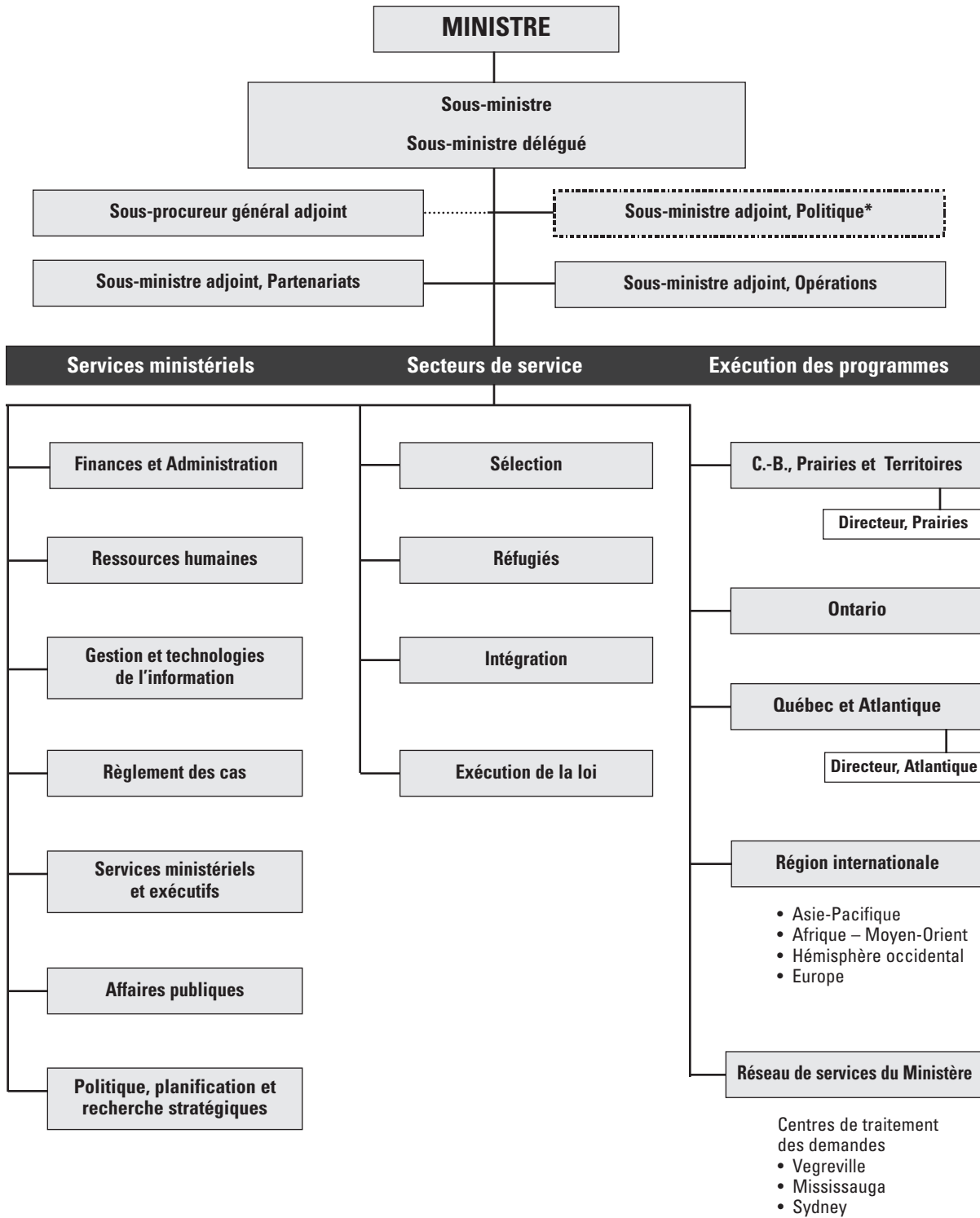
Le Canada a conclu un certain nombre d'ententes bilatérales et multilatérales sur les droits de la personne, les politiques et certaines questions sociales et économiques, ententes qui ont des répercussions sur les politiques et les programmes canadiens en matière de citoyenneté et d'immigration. Du fait des mouvements de réfugiés et d'autres demandeurs d'asile, les migrations internationales sont devenues un enjeu social et politique de taille dans la majorité des pays industrialisés. La politique d'immigration doit respecter un équilibre entre la volonté du Canada de maintenir ses engagements et ses traditions humanitaires et la nécessité de protéger la santé et la sécurité de la population face aux risques que représentent les migrations clandestines, la criminalité internationale et le terrorisme.

La fédération canadienne connaît actuellement des changements rapides du fait que le gouvernement fédéral met en place une forme de fédéralisme où la collaboration occupe une place plus importante. Un des aspects de la nouvelle approche du fédéralisme fait appel à une volonté renouvelée d'encourager la collaboration et la mise en commun des ressources entre les différents paliers de compétences au Canada. Le Ministère continuera d'unir ses efforts à ceux des provinces dans la poursuite des objectifs sociaux et économiques et afin de combler les besoins évolutifs des différentes régions du Canada sur le plan économique et au regard du marché du travail.

NOTE IMPORTANTE

- L'annexe A (p. 34) fournit des renvois comparant les engagements au titre des priorités pris dans la Partie III du Budget des dépenses principal et les résultats indiqués dans le présent Rapport sur le rendement.

Organigramme



* Poste ajouté dans l'exercice 1997-1998.

Partie III : Rendement du Ministère

A. Attentes au regard du rendement

Les tableaux financiers figurant dans le présent document ont été corrigés pour tenir compte de la nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) de Citoyenneté et Immigration Canada. Voir à la page 36 un tableau de concordance par rapport à l'ancien cadre de planification opérationnelle pour les dépenses de 1995-1996 et de 1996-1997. Il n'y a pas de données à l'égard de l'exercice 1993-1994, étant donné que le Programme de la citoyenneté et de l'immigration n'existait pas antérieurement à l'exercice 1994-1995.

Besoins en ressources selon l'organisation et le secteur d'activité

Répartition des dépenses réelles de 1996-1997 selon l'organisation et le secteur d'activité
(en millions de dollars)

SPRR – Secteur d'activité

Organisation ¹	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Fournir des services ministériels ²	Total ³
Sélection	4,9					4,9
Intégration		1,4	72,5			73,9
Réfugiés		1,7				1,7
Exécution de la loi				4,6		4,6
Québec et Atlantique	8,2	2,9	94,9	21,8	5,0	132,8
Ontario	17,8	21,6	75,1	54,0	8,0	176,5
C.-B., Prairies et Territoires	7,0	14,6	41,9	25,9	5,7	95,1
Région internationale	28,5	1,1		2,9	2,1	34,6
Réseau de services du Ministère	14,5	20,3	9,6	1,7	2,3	48,4
Services ministériels	5,1		2,9	6,6	94,5	109,1
Totaux	86,0	63,6	296,9	117,5	117,6	681,6
% du total	12,6	9,3	43,6	17,2	17,3	100,0
<i>Dépenses planifiées⁴</i>	86,0	77,9	242,5	108,5	100,1	615,0
Total des autorisations						720,3⁵

1. Sous la rubrique générale de l'Organisation, les « Services ministériels » comprennent le Cabinet de la Ministre, le bureau de la sous-ministre, le sous-ministre délégué, le sous-ministre adjoint des Opérations, le sous-ministre adjoint des Partenariats, les Services juridiques, les Services ministériels et exécutifs, les Affaires publiques, Politique, planification et recherche stratégiques, le Règlement des cas, la Gestion et les technologies de l'information, les Ressources humaines et Finances et Administration.
2. Les dépenses du secteur d'activité appelé « Fournir des services ministériels » comprennent une somme de 28,3 millions de dollars pour des éléments non traditionnels comme des dépenses de 14 millions pour le projet de modernisation des systèmes de CIC, de 12,6 millions pour divers éléments législatifs et de 1,7 million pour la radiation de créances.
3. Les totaux pour les organisations correspondent au rendement réel du Ministère en 1996-1997.
4. Les chiffres pour les gammes d'activités selon la SPRR représentent une estimation des dépenses effectuées et planifiées par le Ministère pour 1996-1997 aux fins de la SPRR. Lorsque l'on a développé la méthode de répartition utilisée pour produire ces chiffres, on a pris en compte tous les facteurs pour prévoir toutes les incidences de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Comme la SPRR évolue, il faudra vraisemblablement à l'avenir encore mieux préciser la répartition des dépenses pour le secteur des activités.
5. Le « Total des autorisations » correspond aux sommes de 615 millions de dollars provenant du Budget des dépenses principal, de 91,3 millions provenant du Budget des dépenses supplémentaire et de 14 millions attribuables à des modifications législatives.

Le tableau suivant donne le détail des sommes totales allouées pour les dépenses prévues et réelles pour l'exercice 1996-1997 (zones ombrées) par secteur d'activité et type de dépense.

Comparaison des dépenses totales planifiées et des dépenses réelles, 1996-1997, selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité ¹	ETP ²	Fonctionnement ³	Radiation de dettes	Immobilisations	Paiements de transfert	Paiements législatifs ⁴	Total ⁵
Maximiser les avantages des migrations internationales	1 343	86,0	—	—	—	—	86,0
	1 230	86,0	—	—	—	—	86,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	175	30,1	—	—	47,8	—	77,9
	133	28,2	—	—	35,4	—	63,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	510	34,1	—	—	208,4	—	242,5
	446	33,2	—	—	263,5	0,2	296,9
Gérer l'accès au Canada	1 507	108,5	—	—	—	—	108,5
	1 300	117,5	—	—	—	—	117,5
Fournir des services ministériels	1 171	85,5	—	14,6	—	—	100,1
	998	93,9	1,7	9,4	—	12,6	117,6
Total⁶	4 706	344,2	—	14,6	256,2	—	615,0
	4 107	358,8	1,7	9,4	298,9	12,8	681,6
Coût estimatif des services obtenus d'autres ministères gouvernementaux							154,7
							149,9
Recettes à faire valoir sur le Trésor							(333,6)
							(389,0)
Coût net du programme							436,1
							442,5

1. Les chiffres pour les secteurs d'activité selon la SPRR représentent une estimation des dépenses effectuées et planifiées par le Ministère aux fins de la SPRR. Lorsque l'on a développé la méthode de répartition utilisée pour produire ces chiffres, on a pris en compte tous les facteurs pour prévoir les incidences de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Comme la SPRR évolue, il faudra vraisemblablement à l'avenir encore mieux préciser la répartition des dépenses pour les secteurs d'activité.
2. L'équivalent temps plein (ETP) est une mesure d'utilisation des ressources humaines fondée sur des niveaux moyens d'emploi. L'ETP prend en compte la durée de travail hebdomadaire de l'employé en calculant le taux des heures de travail assignées par rapport aux heures normales de travail.
3. Le fonctionnement inclut les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités du Ministre.
4. Inclut des éléments comme les remboursements de sommes à faire valoir sur les recettes des années précédentes, les paiements à des agences privées de recouvrement aux termes de l'article 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les montants adjugés par les tribunaux et l'utilisation des produits de la disposition des biens de surplus de la Couronne.
5. Les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont surtout attribuables aux fonds supplémentaires relatifs aux éléments approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire. Voici les principaux éléments : subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (58,6 M\$); montant reporté de 1995-1996 (14,6 M\$); fonds attribués pour les indemnités de départ à un ministère le plus touché (9,8 M\$); coûts de mise en œuvre du droit exigé pour l'établissement (1,7 M\$); 14 M\$ au titre des modifications législatives.
6. Les totaux pour les catégories de coûts correspondent au rendement réel du Ministère durant l'exercice 1996-1997.

Le tableau suivant fournit un historique des dépenses selon le secteur d'activité. On y présente aussi une comparaison des dépenses totales planifiées pour 1996-1997 et des dépenses réelles consignées dans les Comptes publics.

Dépenses planifiées par comparaison aux dépenses réelles selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1994-1995¹	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses totales planifiées 1996-1997	Dépenses réelles 1996-1997²
Nouveau cadre (SPRR)³				
Éléments budgétaires				
Maximiser les avantages des migrations internationales		82,7	86,0	86,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada		65,3	77,9	63,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants		235,4	242,5	296,9
Gérer l'accès au Canada		111,8	108,5	117,5
Fournir des services ministériels		102,1	100,1	117,6
Ancien cadre (CPO)				
Éléments budgétaires				
Enregistrement et promotion de la citoyenneté	30,8			
Service national	169,2			
Établissement	254,8			
Service international	53,9			
Politique	9,1			
Services ministériels	63,7			
Total des éléments budgétaires⁴	581,5	597,3	615,0	681,6
Éléments non budgétaires				
Établissement – Programme des prêts aux immigrants ⁵	(4,2)	0,0	—	4,5

1. La structure organisationnelle en place en 1994-1995 ne permet pas de faire des comparaisons financières significatives au regard de la nouvelle SPRR; les chiffres de 1994-1995 ne peuvent donc pas être corrigés.
2. Les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont surtout attribuables aux fonds supplémentaires relatifs aux éléments approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire. Voici les principaux éléments : subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (58,6 M\$); montant reporté de 1995-1996 (14,6 M\$); fonds attribués pour les indemnités de départ à un ministère le plus touché (9,8 M\$); coûts de mise en œuvre du droit exigé pour l'établissement (1,7 M\$); 14 M\$ au titre des modifications législatives.
3. Les chiffres pour les secteurs d'activité selon la SPRR représentent une estimation des dépenses effectuées et planifiées par le Ministère. Lorsque l'on a développé la méthode de répartition utilisée pour produire ces chiffres, on a pris en compte tous les facteurs pour prévoir les incidences de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Comme la SPRR évolue, il faudra vraisemblablement à l'avenir encore mieux préciser la répartition des dépenses pour les secteurs d'activité.
4. Les totaux pour chaque exercice correspondent au rendement réel du Ministère durant chaque exercice.
5. Le montant des prêts représente les décaissements (prêts consentis) moins les rentrées (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (indiquant une valeur négative) dénotent des rentrées qui dépassent les décaissements.

Résumé des attentes au regard du rendement

Tiré du rapport du président du Conseil du Trésor au Parlement pour 1996 (reformulé selon les nouveaux secteurs d'activité de la SPRR).

Résumé des attentes au regard du rendement	Façon dont sera démontré le respect des engagements
Maximiser les avantages des migrations internationales	Programme d'immigration des investisseurs <ul style="list-style-type: none">■ Accroissement de la capacité entrepreneuriale au Canada; nouvelles sources de capital; croissance des emplois; resserrement des liens commerciaux et économiques Recrutement et promotion <ul style="list-style-type: none">■ Capacité d'attirer des immigrants en mesure de communiquer efficacement et de se tailler une place dans une économie exigeant de hautes qualifications Parrainage de parents <ul style="list-style-type: none">■ Réduction du nombre de manquements aux engagements de parrainage et d'immigrants parrainés ayant besoin d'aide sociale Examen médical <ul style="list-style-type: none">■ Protection de la santé publique et réduction des coûts associés aux immigrants de fraîche date pour les systèmes sociaux et de santé du Canada
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Réinstallation des réfugiés <ul style="list-style-type: none">■ Nouveaux engagements de parrainage■ Proportion ou nombre accru de parrainages privés■ Meilleure gestion ainsi que souplesse et capacité d'adaptation accrues des programmes pour les personnes outre-frontières en voie de réinstallation
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Renouvellement de l'Établissement <ul style="list-style-type: none">■ Ententes conclues, et mises en œuvre dans certains cas, en vue du transfert de la responsabilité des services d'établissement et des crédits y afférents du gouvernement fédéral aux provinces ou à d'autres partenaires■ Grâce à la mise en œuvre des ententes, amélioration de la coordination, de l'efficacité et de l'efficacités des programmes et services d'établissement des nouveaux arrivants Renouvellement de la Citoyenneté <ul style="list-style-type: none">■ Efforts visant l'adoption d'une nouvelle <i>Loi sur la citoyenneté</i>■ Intégrité, équité et efficacité accrues du traitement des demandes de citoyenneté grâce à la mise en œuvre du nouveau Système d'enregistrement de la citoyenneté■ Proportion ou nombre accru de demandes de citoyenneté traitées dans le respect des normes de prestation des services■ Valeur et visibilité accrues de la citoyenneté canadienne grâce à la mise en application d'une stratégie de promotion
Gérer l'accès au Canada	Renouvellement des points d'entrée <ul style="list-style-type: none">■ Amélioration des opérations aux points d'entrée grâce au renforcement des partenariats entre Revenu Canada et CIC■ Proportion ou nombre accru de voyageurs à risque élevé interceptés à la frontière canado-américaine Détention et renvoi <ul style="list-style-type: none">■ Proportion ou nombre accru de criminels étrangers renvoyés du territoire canadien■ Efficacité accrue et réduction des coûts au regard de la détention des personnes non admissibles
Fournir des services ministériels	<ul style="list-style-type: none">■ Rentabilité accrue et simplification de la prestation des services aux clients, selon des normes de service acceptables■ Recouvrement d'une plus forte proportion des coûts liés à la prestation des services

B. Réalisations au regard du rendement

Rendement du Ministère

Cette partie sur les réalisations au regard du rendement rend compte des résultats en les comparant aux engagements pour l'ensemble du Ministère, engagements énoncés dans le rapport du président du Conseil du Trésor de 1996 et dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1996-1997. Les engagements sont précisés au début de chaque sous-section.

En 1996-1997, CIC a fait l'objet d'une réorganisation en profondeur visant à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité des services. En a résulté la mise en place d'une organisation moins hiérarchisée qui fait appel dans une large mesure au travail d'équipe, recourt davantage à la prise de décisions en première ligne et accorde une plus grande place à la responsabilisation des clients, au partenariat et à la gestion horizontale des programmes. Au sortir de cette période de restructuration, le Ministère peut affirmer que son organisation est plus forte, plus efficace et mieux orientée.

12

(i) Gestion du changement

Résultat visé : Mettre en œuvre le programme de renouvellement

Dans la Partie III du Budget des dépenses principal de 1996-1997 sont présentés plusieurs projets liés à la Restructuration des activités (RA). Au cours de la dernière année, le Ministère a réalisé des progrès solides pour ce qui est de remanier les activités et de relever les défis qui en découlent au chapitre de la réduction des dépenses, des besoins en ressources humaines et des technologies de l'information. Les projets de renouvellement incluent ceux qui suivent :

- Nouveau processus de traitement des demandes d'immigration (p. 13);
- Élaboration de la trousse (p. 14);
- Examen médical (p. 15);
- Télécentre (p. 12);
- Exécution intégrée de la loi (p. 22);
- Remaniement des points d'entrée (p. 20);
- Renouvellement de l'Établissement (p. 18);

- Système d'enregistrement de la citoyenneté (p. 18);
- Traitement des demandes de citoyenneté (p. 18);
- Détermination du statut de réfugié (p. 17).

Tous ces projets en sont à diverses étapes de la mise en œuvre.

(ii) Normes de service

Résultat visé : Prestation rentable et simplifiée des services conformément à des normes de service acceptables

CIC a réalisé des progrès non négligeables dans l'élaboration de normes de service uniformes dans l'ensemble du Ministère. Au cours de la dernière année, CIC a continué d'améliorer les services et de réduire les coûts grâce à ses nombreux projets de restructuration et de renouvellement. Le Ministère a mis sur pied un télécentre intégré. Il modifie actuellement la façon dont il élabore, distribue et traite les trousse de demande. En outre, il améliore les formalités médicales auxquelles sont assujettis les immigrants éventuels, et il examine ses besoins en technologies de l'information, cela en tenant compte de ses priorités et des impératifs budgétaires. Le Ministère a honoré ses engagements et atteint les objectifs établis dans le cadre des phases I et II de l'Examen des programmes.

Les services régionaux du Ministère ont collaboré à l'amélioration des normes de service de CIC, à la détermination des besoins des clients et à la recherche de possibilités de partenariats dans le contexte des efforts soutenus qu'ils déploient afin d'offrir des services de meilleure qualité avec plus de célérité, en utilisant moins de ressources et en agissant de façon plus transparente et équitable.

Télécentre

Les 23 Infocentres téléphoniques de CIC ont été groupés en un Télécentre (trois postes situés à Vancouver, Montréal et Toronto) pour améliorer le service. Plutôt que de simplement répondre aux appels, ce service permet à CIC de répondre aux besoins des clients. Les employés ont reçu une formation poussée et sont munis d'instruments qui les aideront à fournir l'information voulue aux appelants. On élabore actuellement des mécanismes de rétroinformation pour aider CIC à mieux cerner les besoins des clients.

Le regroupement des bureaux et la réduction des niveaux de gestion dans les Régions ont contribué à l'atteinte des objectifs du Ministère en matière de réduction des dépenses et de rationalisation des opérations. Par exemple, dans la Région de la Colombie-Britannique, des Prairies et des Territoires, on a créé des postes génériques d'agent et de commis aux fins de la prestation combinée des services de citoyenneté et d'immigration. La Région de l'Ontario a réorganisé la prestation des services dans la Région du Grand Toronto. Quant à la Région du Québec et de l'Atlantique, elle a centralisé au poste du téléc centre de Montréal les services à l'intention des cinq provinces de l'Est.

Résultat clé : Nouveau processus de traitement des demandes d'immigration

Le Ministère modifie la façon dont il traite les demandes d'immigration. En mai 1996, on a mené à terme des projets-pilotes à Vegreville, Buffalo, Londres, Manille et Hong Kong. Les résultats de ces projets-pilotes montrent que lorsque les clients fournissent le plus d'information possible au début du processus, cela accélère la prise de décisions et la rend plus efficiente. En mettant à profit les connaissances des personnes qui sont au fait des forces et faiblesses qui caractérisent le fonctionnement de leur milieu de travail, le Ministère mettra en œuvre un nouveau processus de demande d'immigration afin d'assurer la prestation d'un programme de qualité dans le respect des impératifs budgétaires auxquels il est soumis.

Révision de la législation

Le 25 novembre 1996, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé la mise sur pied d'un groupe consultatif chargé d'une révision indépendante de la *Loi sur l'immigration* du Canada. Depuis son adoption en 1978, on a modifié la *Loi sur l'immigration* plus de 30 fois afin de l'adapter à une situation en évolution rapide. Il en est résulté une législation complexe à la fois pour le public et pour les personnes chargées de l'appliquer.

En 1996-1997, le Groupe consultatif a commencé à tenir des consultations auprès de spécialistes et de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et d'organismes non gouvernementaux partout au Canada. Le Groupe consultatif fera connaître ses recommandations à la Ministre d'ici le 31 décembre 1997.

En 1996-1997, CIC a mené à terme un imposant projet de réduction des activités échelonné sur quatre ans dans ses bureaux à l'étranger. Trois bureaux ont fermé et des compressions d'envergure ont été effectuées dans 26 autres bureaux. On a maintenu 28 bureaux à l'étranger offrant tous les services.

La consolidation du processus d'immigration dans un nombre plus restreint de bureaux plus spacieux nous permettra d'être plus efficaces tout en maintenant un bon réseau de petits bureaux responsables des demandes ne touchant pas l'immigration. Ceci facilitera, au Canada, le mouvement des touristes, des étudiants, des travailleurs temporaires et des gens d'affaires.

Ministères et organismes fédéraux concernés	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada
Patrimoine canadien			✓	
SCRS				✓
Affaires étrangères et Commerce international	✓	✓		✓
Santé Canada	✓	✓		✓
Développement des ressources humaines	✓			
Commission de l'immigration et du statut de réfugié		✓		✓
Industrie Canada	✓			
Justice	✓	✓	✓	✓
Revenu Canada				✓
GRC	✓			✓
Solliciteur général	✓			✓

Le rendement du Ministère eu égard aux objectifs et engagements qu'il s'est fixés est influencé dans une large mesure par l'action des autres ministères et organismes fédéraux, des clients de CIC et des intervenants. Le tableau de la page précédente montre les interactions avec les autres ministères et organismes fédéraux qu'exige de façon régulière la poursuite des objectifs se rattachant aux secteurs d'activité de CIC.

Rendement selon le secteur d'activité

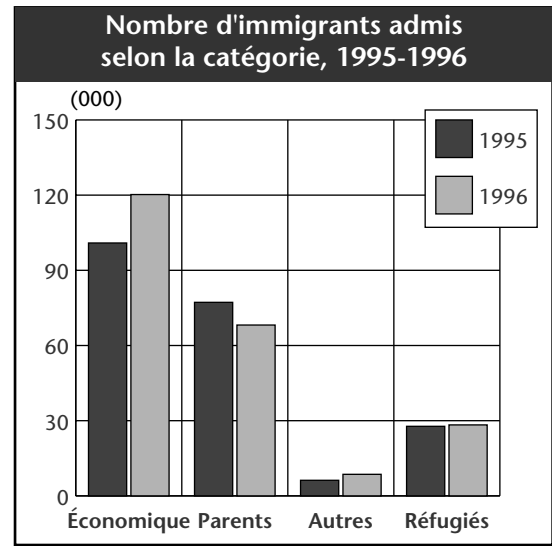
1. Maximiser les avantages des migrations internationales

Ce secteur d'activité contribue à l'atteinte de l'objectif consistant à tirer le meilleur avantage possible, sur les plans économique et social, des mouvements de personnes à l'échelle mondiale.

1.1 Sélection des immigrants

- Résultats visés :**
- Niveaux d'immigration se situant entre 195 000 et 220 000
 - Processus de demande remanié
 - Trousses de demande remaniées
 - Critères de sélection modifiés pour la composante économique

La fourchette des niveaux d'immigration annoncée pour 1996 se situait entre 195 000 et 220 000 immigrants. Au total, 225 313 immigrants ont été admis au Canada en 1996. Le dépassement des prévisions est attribuable au fait que plus d'immigrants que prévu ont satisfait aux critères de sélection. L'écart le plus marqué par rapport aux prévisions a été observé chez les immigrants de la composante économique, ce qui prouve que le Canada reste une destination attrayante pour les travailleurs qui ont reçu une bonne formation et qui possèdent les compétences pour se tailler une place dans l'économie canadienne, qui exige de hautes qualifications.



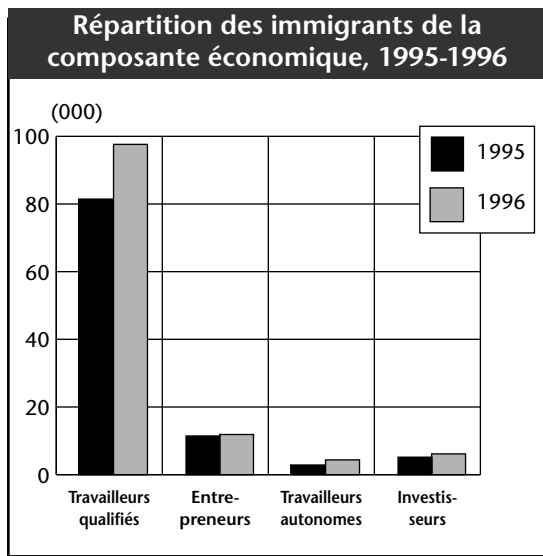
Le travail se poursuit en vue d'élaborer les nouveaux critères de sélection des immigrants de la composante économique.

En 1996-1997, le Ministère a signé avec la Société canadienne des postes un protocole d'entente pour permettre la production et la distribution de trousse de demande d'immigration au Canada par l'entremise du service DocuPoste. Il sera ainsi possible d'améliorer le service au public grâce au maintien d'un stock facilement accessible de trousse et d'apporter rapidement à ces trousse les modifications qui auront été approuvées.

1.2 Programme d'immigration des investisseurs

- Résultats visés :**
- Amélioration au chapitre de la capacité entrepreneuriale, du nombre de sources de capital, de la création d'emplois et du resserrement des liens commerciaux
 - Remaniement des programmes d'immigration des investisseurs et des entrepreneurs

En 1996, le volet « investisseurs » du programme d'immigration des gens d'affaires a produit des engagements d'investissements de plus de 900 millions de dollars au Canada. Le nombre d'immigrants de la catégorie des gens d'affaires s'est établi à 22 387 au total, soit 9,9 p. 100 du total des immigrants admis en 1996, ce qui



représente une hausse de 15 p. 100 par rapport à 1995. On estime à plus de 15 500 le nombre d'emplois créés grâce à ces investissements et aux autres modes d'action des gens d'affaires ayant immigré récemment.

CIC s'emploie avec les provinces à élaborer un nouveau programme d'immigration des investisseurs qui permettra de maximiser les avantages économiques, de limiter les abus, de simplifier l'administration du programme et d'attribuer aux provinces une plus large part des responsabilités liées à la gestion du programme. Dans l'intervalle, on a mis sur pied, en juillet 1996, un programme provisoire qui prendra fin le 31 décembre 1997. Le programme d'immigration des investisseurs a pour objet d'attirer des gens d'affaires chevronnés et du capital d'investissement au Canada.

1.3 Parrainage de membres de la catégorie des parents

Résultat visé : Mettre en œuvre des mesures visant à contrer les manquements aux engagements de parrainage à l'égard de membres de la catégorie des parents

En 1996-1997, CIC a élaboré de nouvelles dispositions réglementaires sur le parrainage de membres de la catégorie des parents. Ces dispositions réglementaires qui sont entrées en

vigueur le 1^{er} avril 1997 imposent de nouvelles conditions à la fois aux répondants et aux membres de la catégorie des parents qu'ils parrainent. Elles clarifient les dispositions réglementaires antérieures et codifient les pratiques administratives antérieures pour faire en sorte que le parrainage soit considéré comme un engagement sérieux et que les répondants puissent et veuillent respecter leurs obligations. Il est en outre plus facile de faire respecter les engagements de parrainage par des répondants en défaut.

En 1996, CIC a réuni 68 165 membres de la catégorie des parents avec leurs répondants au Canada. Ce nombre est inférieur aux prévisions, qui s'établissaient entre 78 000 et 85 700. Cela est attribuable en partie à un fléchissement de la demande. En 1996, le nombre de parents admis était toutefois encore supérieur de 42 p. 100 à la moyenne annuelle de 48 000 enregistrée au cours de la décennie précédente jusqu'en 1988. (Une modification réglementaire datant de 1988 autorisait les enfants non à charge à faire partie de la catégorie des parents, ce qui a considérablement fait hausser l'immigration dans cette catégorie. Cette disposition a été abrogée en 1992 afin de mettre davantage l'accent sur les besoins de la famille immédiate.)

1.4 Évaluation médicale des dossiers

Résultat visé : Protection de la santé publique et réduction des coûts pour les services sociaux et de santé

Le Ministère s'est employé à trouver des moyens nouveaux et plus pertinents de procéder à l'évaluation médicale des dossiers des immigrants éventuels et de faciliter l'entrée des voyageurs authentiques, y compris les étudiants étrangers.

CIC met à l'essai de nouvelles méthodes d'évaluation médicale des dossiers qui permettront aux médecins agréés du Ministère de se concentrer sur l'examen des cas les plus graves et les plus problématiques. Des projets-pilotes ont débuté au Canada, aux États-Unis et ailleurs à l'étranger en 1996-1997. Le Ministère poursuivra l'examen des rapports sur les projets-pilotes à mesure que ces derniers seront menés à terme.

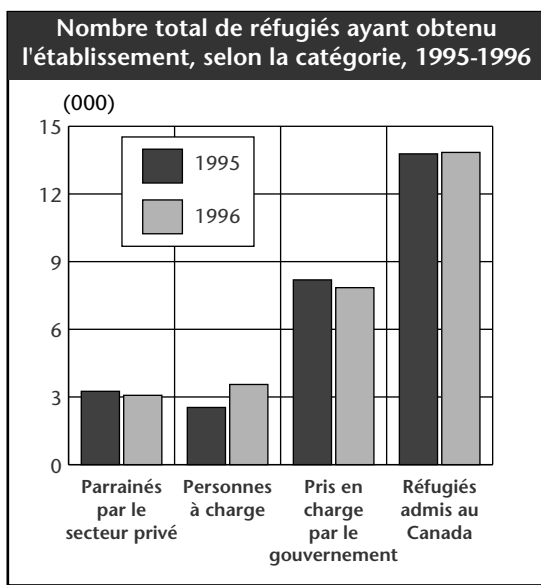
2. Maintenir la tradition humanitaire du Canada

Ce secteur d'activité contribue à l'atteinte de l'objectif consistant à protéger les réfugiés et les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

2.1 Octroi de l'établissement aux réfugiés

Résultat visé : Niveaux de 24 000 à 32 300 pour les réfugiés

La fourchette des niveaux annoncée relativement à l'octroi de l'établissement aux réfugiés en 1996 était de 24 000 à 32 300. Le nombre réel de réfugiés ayant obtenu l'établissement a été de 28 315.



16

2.2 Parrainage de réfugiés par le secteur privé

Résultats visés : Consultations avec les ONG

Signature d'ententes de parrainage

Augmentation du nombre de parrainages privés

En 1996, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a approuvé une entente de parrainage normalisée à la suite de consultations et de négociations avec les organismes non gouvernementaux (ONG). L'entente reflète les vues exprimées par les ONG sur les façons de revitaliser le processus de parrainage privé. L'approbation des ententes individuelles avec les organismes de parrainage des réfugiés se poursuit. Des consultations ont eu lieu en 1996 et ont abouti à un cadre réglementaire amélioré pour le traitement des demandes des réfugiés, lequel comporte de nouvelles dispositions réglementaires visant à faciliter le parrainage par le secteur privé. Les répondants du secteur privé ont été invités à participer à la « formule 3/9 », un programme-pilote conjoint du gouvernement et des ONG mis en place en réponse à la crise dans l'ex-Yougoslavie (voir p. 26).

2.3 Aide humanitaire et aide aux réfugiés

Résultats visés : Nouvelles lignes directrices sur l'évaluation des considérations humanitaires

Versement de prestations (programme fédéral de santé intérimaire)

Mise en œuvre du projet canado-russe

En 1996-1997, CIC a élaboré de nouvelles dispositions réglementaires devant s'appliquer aux personnes qui se trouvent à l'étranger et dont on établit que le cas mérite d'être examiné pour des raisons humanitaires. La sélection aux termes du Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs humanitaires se fonde sur des critères plus universels et vise des personnes qui sont des quasi-réfugiés. Cela inclut les personnes qui sont

gravement et personnellement touchées par un conflit armé et pour lesquelles aucune solution durable ne peut vraisemblablement être envisagée dans un délai raisonnable. Les nouvelles catégories reposent sur une approche souple qui permettra au Canada d'aider plus efficacement les personnes pour lesquelles la réinstallation constitue le meilleur moyen de répondre à leurs besoins sur le plan humanitaire.

Résultat clé : Programme fédéral de santé intérimaire

Les demandeurs du statut de réfugié et les réfugiés qui ne bénéficient d'aucune protection provinciale en matière de services de santé comptent sur le programme fédéral de santé intérimaire pour obtenir des services médicaux essentiels. On traite chaque année près de 400 000 factures au nom de 60 000 à 70 000 clients. Une entreprise d'Edmonton nommée FAS Benefit Administrators LTD traite les demandes relatives aux soins de santé. Elle le fait aux termes d'un contrat qui lui a été octroyé selon un processus d'appel d'offres public. Il s'agit là d'une solution rentable qui a évité la mise en place d'un coûteux système administratif interne.

2.4 Formalités concernant les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada

Résultat visé : Simplifier les formalités concernant les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Ministère s'est préparé à simplifier le processus pour les demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada. Les nouvelles dispositions réglementaires, en vigueur depuis mai 1997, permettent toujours l'évaluation des risques liés aux cas, mais les critères de recevabilité sont plus stricts et l'évaluation ne se fait plus systématiquement. Seront exclus du bénéfice du processus les personnes qui représentent un risque sur le plan de la criminalité ou de la sécurité.

Résultat clé : Projet canado-russe d'aide en matière de migrations

En collaboration avec la CISR, et grâce à un financement de l'ACDI, CIC réalise un projet d'assistance technique visant à aider le gouvernement de Russie à se doter d'un service fédéral des migrations principalement dans le domaine du statut de réfugié. En mai 1996, le Ministère a conclu avec l'ACDI une entente de l'ordre de 873 000 \$ pour le financement de ce projet. CIC fournit une somme supplémentaire de 300 000 \$. Le Canada a été le premier pays à concevoir un projet d'assistance de cette envergure en matière d'immigration et à proposer de le mettre en œuvre en Russie, pour reconnaître que les pays qui reçoivent comme le Canada profitent de la capacité d'autres pays à gérer les pressions de la migration mondiale.

2.5 Réfugiés sans pièces d'identité

Résultat visé : Fournir un moyen de traiter le cas des réfugiés sans pièces d'identité

Le 31 janvier 1997, les dispositions réglementaires sur la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité sont entrées en vigueur. Elles offrent un moyen efficace d'octroyer la résidence permanente aux réfugiés originaires de pays où il leur est impossible d'obtenir des pièces d'identité du fait d'une guerre civile prolongée. Ces dispositions établissent un équilibre entre la nécessité d'intégrer ces réfugiés et les préoccupations fondées du gouvernement et du public canadien, qui veulent connaître l'identité des personnes s'établissant au Canada.

2.6 Demandes de renseignements provenant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Résultat visé : Réduire le délai de réponse aux demandes de renseignements de la CISR

Des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration de la capacité de CIC de fournir à la CISR les renseignements demandés au sujet de cas en application du protocole d'entente de 1995. Si le nombre de ces demandes est passé de 189 en 1995 à 786 en 1996, le délai de réponse a été ramené de 10 à 12 semaines en 1995 à 6 à 8 semaines l'année suivante.

2.7 Programme d'aide à l'adaptation (PAA)

Résultat visé : Aide accrue aux réfugiés

En 1996-1997, le Ministère a modifié les modalités du programme d'aide à l'adaptation (PAA). Le PAA offre maintenant un soutien financier aux réfugiés parrainés par le secteur privé, en cas de non-respect de l'engagement de parrainage, de même qu'une aide financière accrue aux réfugiés ayant des besoins particuliers.

3. Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

Ce secteur d'activité concourt à l'objectif qui consiste à définir l'appartenance à la société canadienne, à valoriser la citoyenneté canadienne et à favoriser l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

3.1 Renouveau de l'Établissement

Résultat visé : Améliorer les programmes et services d'établissement

Les services d'établissement des immigrants sont les suivants : cours de langue offerts aux adultes, services d'orientation générale, services de traduction et d'interprétation et services d'orientation vers des ressources communautaires, des services paraprofessionnels et des conseillers en emploi. Actuellement, ces services aux immigrants sont offerts à la fois par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux. Des discussions ont lieu avec les provinces afin de réorganiser ces services de telle sorte que les provinces et territoires en assurent intégralement l'exécution au nom du gouvernement fédéral (sauf en ce qui regarde l'aide à l'adaptation destinée aux réfugiés pris en charge par le gouvernement).

En juin 1996, nous avons consulté divers intervenants, dans tout le pays, sur la question du renouvellement des services d'établissement. Ces consultations ont permis de constater que la question du financement des services d'établissement est une préoccupation majeure pour toutes les provinces. En mars 1997, le gouvernement fédéral a offert des crédits annuels supplémentaires de 62,3 millions de dollars pour

les activités d'établissement des immigrants. Ces fonds supplémentaires ont été répartis entre les services de diverses provinces au prorata du nombre d'immigrants que reçoit chacune. Par exemple, les sommes versées à des services de l'Ontario et de la Colombie-Britannique (les provinces qui accueillent le plus grand nombre d'immigrants) sont passées respectivement à 35,3 et à 22,4 millions de dollars (soit 91 p. 100 du total des fonds supplémentaires).

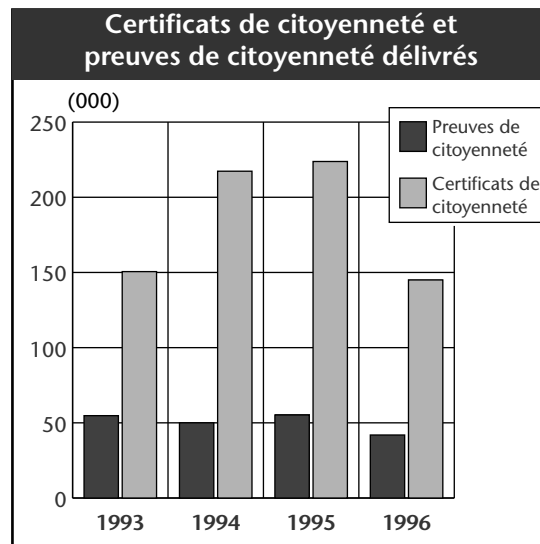
3.2 Renouveau de la Citoyenneté

Résultats visés : Accroître l'efficacité du processus d'attribution de la citoyenneté

Mettre en œuvre le Système d'enregistrement de la citoyenneté

Le nouveau Système d'enregistrement de la citoyenneté est entré en fonctionnement en décembre 1995. Le système est conçu pour répondre aux besoins en traitement et en production du programme de citoyenneté. Il remplace les méthodes d'enregistrement manuel qui étaient jusqu'alors en usage. En 1996-1997, le système a été installé dans tous les postes du Télécentre de CIC, au Centre de traitement des demandes de Sydney, dans divers bureaux locaux de CIC, de même qu'à la Direction générale de l'intégration à l'AC.

L'adoption d'un service postal de demande de citoyenneté a permis d'éliminer une étape du processus de traitement. Les clients peuvent



aujourd'hui envoyer leur demande de citoyenneté par la poste au Centre de traitement au lieu d'attendre de rencontrer un agent qui remplira la demande avec eux.

Le Ministère a délivré 145 028 certificats de citoyenneté en 1996, ce qui représente une diminution de 35 p. 100 par rapport aux 223 795 certificats délivrés en 1995. Cela est principalement attribuable à une diminution du nombre des demandes. Le nombre des demandes de citoyenneté reçues en 1996 s'est établi à environ 160 000 par comparaison aux 192 000 en 1995.

Résultat clé : Réduction de l'arriéré au CTD de Sydney

En décembre 1996, l'arriéré des demandes de citoyenneté au Centre de traitement des demandes (CTD) de Sydney s'établissait à plus de 75 000. Le CTD de Sydney a pris des mesures visant à réduire considérablement cet arriéré afin de le ramener à des proportions acceptables. L'arriéré a été réduit de 77 p. 100 et ramené à moins de 17 000 demandes au 31 mars 1997, soit le plus bas niveau depuis cinq ans.

3.3 Loi sur la citoyenneté

- Résultats visés :**
- Lancement des célébrations du 50^e anniversaire
 - Efforts visant l'adoption d'une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* et du projet de loi C-49

En 1996-1997, le Ministère a mis sur pied de nouvelles activités, avec le secteur public et le secteur privé, afin de promouvoir la citoyenneté canadienne. Des cérémonies spéciales de citoyenneté ont été organisées dans divers endroits du Canada, en janvier, pour souligner le 50^e anniversaire de la citoyenneté canadienne. Puis, du 10 au 17 février 1997, il y a eu la campagne **Le Canada : une affaire de cœur**, d'une durée d'une semaine, dans le but de célébrer la citoyenneté, les symboles et le patrimoine canadiens. Cette campagne annuelle, organisée de concert avec le ministère du Patrimoine canadien et Héritage Canada, se centrait autour de trois principaux éléments : la Semaine nationale de la citoyenneté, la Fête du patrimoine et le Jour du drapeau national du Canada.

Bien qu'une nouvelle *Loi sur la citoyenneté* n'ait pas été déposée en 1996-1997, le Ministère a participé à la présentation du projet de loi C-49, qui aurait modifié la loi actuelle sur la citoyenneté afin que les décisions prises par les juges de la citoyenneté soient confiées au personnel du Ministère, et prises dans le cadre d'un processus rationalisé. Le projet C-49 n'a pas été adopté avant la dissolution du Parlement en avril 1997. CIC continue cependant de chercher des moyens, y compris sous forme de législation,

Résultat clé : 50^e anniversaire de la citoyenneté canadienne

Le 1^{er} janvier 1947, la *Loi sur la citoyenneté* canadienne est entrée en vigueur. Avant l'adoption de cette loi, les hommes et les femmes de ce pays étaient considérés comme des sujets britanniques résidant au Canada. La proclamation de la *Loi sur la citoyenneté* canadienne, en 1947, a modifié cet état de choses. Le premier ministre William Lyon Mackenzie King a reçu le premier certificat de citoyenneté au cours d'une cérémonie organisée à Ottawa, au cours de laquelle il a eu l'honneur d'être le premier à prononcer ces paroles : « Je prends la parole en tant que citoyen du Canada. »

Le Canada était la première nation du Commonwealth à se donner une identité nationale autre que celle de sujet britannique.

En 1997, les Canadiens d'un océan à l'autre commémorent ce moment particulier de l'histoire de leur pays. Le 50^e anniversaire est une occasion de réfléchir à la signification et à la valeur de la citoyenneté canadienne. C'est aussi l'occasion de se rappeler avec fierté tout ce que le Canada a réalisé en tant que pays.

CIC a profité de partenariats avec d'autres ministères fédéraux et de commandites du secteur privé pour faire la promotion de cet anniversaire spécial dans l'ensemble du Canada.

d'améliorer l'efficacité et l'intégrité du processus d'attribution de la citoyenneté.

3.4 Niveaux de compétence linguistique

Résultat visé : Adoption de niveaux de compétence linguistique

Le Ministère a élaboré et adopté des critères canadiens de compétence linguistique qui constituent un ensemble de normes permettant de décrire la compétence linguistique en anglais. Un outil d'évaluation complémentaire détermine le niveau de compétence linguistique des nouveaux immigrants et leurs besoins de formation. En 1996-1997, le Ministère a aussi commencé à élaborer des critères linguistiques pour le français, avec l'aide de la province de Québec.

Planifier la transition à Hong Kong

En mars 1997, la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé que les détenteurs de certains documents de voyage délivrés par Hong Kong seraient dispensés d'obtenir un visa de visiteur au Canada. Cette annonce a été faite après que les autorités chinoises ont donné des garanties suffisantes quant au renvoi des résidents de Hong Kong jugés non admissibles au Canada. Elle s'inscrit dans le cadre des principes de continuité et d'autonomie promis à Hong Kong pour l'après 1^{er} juillet 1997. Le Canada entretient depuis longtemps des rapports étroits avec Hong Kong.

4. Gérer l'accès au Canada

Ce secteur d'activité concourt à l'objectif qui consiste à maintenir l'intégrité de la citoyenneté canadienne, à préserver les programmes d'immigration et d'accueil des réfugiés, et à protéger la sécurité et le bien-être de la société canadienne.

4.1 Remaniement des services aux points d'entrée

Résultats visés : Renforcer les procédures en vigueur aux points d'entrée en poursuivant le partenariat entre Revenu Canada et CIC

Accroître le nombre de voyageurs à haut risque interceptés à la frontière Canada-États-Unis

Rétablissement de l'exigence du visa de visiteur pour les citoyens chiliens

En juin 1996, la Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé que les citoyens du Chili seraient de nouveau tenus d'obtenir un visa de visiteur pour entrer au Canada. Après la levée de cette exigence, le Chili était devenu notre principale source de demandeurs du statut de réfugié. Au cours des six premiers mois de 1996, plus de 2 000 citoyens chiliens ont fait une demande de statut de réfugié au Canada. Or, la majorité des cas qui, jusqu'à présent, ont été entendus par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont été jugés sans fondement. Le Canada s'est engagé à accueillir les réfugiés authentiques. C'est pourquoi le visa de visiteur sera de nouveau exigé des citoyens chiliens afin de réduire le nombre des cas d'abus systématique des lois canadiennes de l'immigration.

Le Canada et les États-Unis ont collaboré en 1996-1997 à la mise en œuvre de programmes et services informatisés. Ceux-ci accélèrent les formalités pour les voyageurs à faible risque et ceux qui ont un bon dossier antérieur. Ils permettent aux agences de faire porter plus particulièrement leurs efforts sur les voyageurs à haut risque. Ces programmes, appelés CANPASS au Canada et INSPASS aux États-Unis, ont été mis en œuvre à différents points d'entrée dans les deux pays. Une évaluation du projet-pilote CANPASS a eu lieu; des points à améliorer ont été signalés et font aujourd'hui l'objet de mesures correctrices.

Depuis l'annonce de la création de la nouvelle Agence canadienne des douanes et revenus (ACDR) en 1996, CIC travaille en collaboration avec Revenu Canada pour déterminer le rôle et les responsabilités de l'ACDR aux points d'entrée.

En 1996, CIC a poursuivi des négociations avec les États-Unis en vue de l'établissement d'un protocole d'entente sur le partage des responsabilités concernant les mouvements des demandeurs du statut de réfugié. Ces négociations ont jeté les bases d'une collaboration à l'égard des questions de droit d'asile qui intéressent les deux pays.

Un projet-pilote a été lancé à l'aéroport international Lester B. Pearson, en septembre 1996, afin de mettre à l'essai une méthode rationalisée

CIC remporte un prix d'excellence pour le programme Nos enfants disparus

En juin 1996, CIC, Revenu Canada et la GRC ont remporté le prix d'excellence du Conseil du Trésor pour leurs efforts conjoints visant à prévenir les enlèvements transfrontaliers d'enfants. Le programme Nos enfants disparus a permis le retour de presque 500 enfants sous la garde des personnes qui en sont légalement responsables et a permis d'enquêter sur plus de 2 000 cas depuis 1989. Le programme est loué à l'échelle tant nationale qu'internationale.

de traitement des demandes du statut de réfugié faites par des personnes à leur arrivée au Canada. Il en est résulté une réduction du temps de traitement et de l'arriéré. Cette méthode uniformisée de traitement des demandes du statut de réfugié est donc étendue à tous les grands aéroports du Canada en 1997. Les ressources ainsi libérées à l'aéroport Pearson ont été affectées à des activités comme le contrôle au débarquement, où on peut s'occuper des arrivants non munis des documents voulus, ainsi qu'à l'imposition des frais administratifs prévus dans les protocoles d'entente conclus avec les compagnies aériennes en ce qui concerne l'inspection des passagers. Les contrôles au débarquement effectués à l'aéroport Pearson sont donc aujourd'hui plus nombreux — d'une moyenne de 50 par mois ils sont passés à 150 — ce qui a permis de repérer, dans une proportion équivalente, le nombre de voyageurs non munis des documents voulus.

4.2 Renseignement et interception

Résultat : Projet Londres visé

Le projet Londres, lancé en 1996-1997, se fonde sur la collaboration entre CIC et les transporteurs aériens. Le but premier du projet est de réduire le nombre total de passagers non admissibles qui passent par les aéroports londoniens de Heathrow et Gatwick pour venir au Canada. Les objectifs secondaires du projet sont de réduire le nombre d'arrivants non munis des documents voulus en provenance de Londres ou ayant transité par Londres, et de décourager l'utilisation de l'aéroport de Heathrow par les passeurs professionnels. Le projet est géré par un groupe de travail formé de représentants de la Direction

générale de l'exécution de la loi (CIC), de l'Association du transport aérien du Canada (ATAC) et de divers transporteurs qui assurent un service entre les aéroports du Canada et les aéroports de Heathrow et de Gatwick.

Une des principales activités dans le cadre de ce projet a été un exercice d'interception d'une durée de trois semaines qui a eu lieu à l'aéroport de Heathrow en novembre et décembre 1996. Trois agents d'immigration canadiens ont été envoyés en affectation spéciale pour aider les agents des lignes aériennes à contrôler les documents des passagers à destination du Canada. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec le personnel des lignes aériennes et le personnel de sécurité, sous la responsabilité du contrôleur de l'immigration du Canada à Londres. Au cours de cet exercice, 75 passagers non admissibles ont été interceptés de même que 28 arrivants non munis des documents voulus. L'exercice a aussi permis d'obtenir des renseignements précieux sur les documents utilisés et sur d'autres méthodes employées par les passeurs, ainsi que d'améliorer les rapports professionnels entre CIC et ses partenaires aériens.

4.3 Détentions et renvois

Résultats visés : Renvoi d'un nombre accru de criminels étrangers

Efficacité accrue et diminution des coûts de détention

En 1996-1997, CIC a examiné l'efficacité de son programme de renvoi. Au terme de cet examen, des mesures ont été prises pour réduire le travail administratif, simplifier le renvoi et permettre aux agents de concentrer leurs efforts sur les cas les plus difficiles.

En 1996, il y a eu renvoi de 5 838 personnes contre 4 798 en 1995. En 1996, 1 838 criminels ont été renvoyés du Canada, ce qui constitue une augmentation de 9,6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

En 1996-1997, le Ministère s'est préparé à éliminer la catégorie des Immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée (IMRED). L'élimination de cette catégorie en mai 1997 permettra de réduire le nombre de demandeurs du statut de réfugié qui, après un refus, tentent de retarder leur renvoi. Le Canada

Les criminels de guerre contemporains

En 1996, CIC a créé une unité spéciale pour traiter les cas liés à des crimes de guerre. Cette unité assure le suivi de ces cas afin qu'ils fassent en priorité l'objet de mesures d'exécution de la loi. Environ 50 criminels de guerre ont été renvoyés du Canada à ce jour. Le Canada contribue aussi à l'établissement d'une jurisprudence internationale relative au traitement des criminels de guerre contemporains.

continuera néanmoins, grâce à l'existence de la catégorie rationalisée des demandeurs non reconnus du statut de réfugié (voir p. 17), de tenir compte du fait que certains demandeurs du statut de réfugié dont la revendication a été refusée ne devraient pas être renvoyés dans des endroits où leur sécurité personnelle serait menacée.

En réponse à certaines recommandations du rapport Tassé sur le renvoi qui demandaient que les agents chargés du renvoi soient mieux informés, surtout en ce qui concerne les questions qui ont directement rapport à leur travail, le Ministère a organisé un symposium national sur le renvoi en mars 1997. Les participants ont fait des observations, exposé des problèmes et proposé des suggestions visant à améliorer l'efficacité et le rendement du programme. Un plan d'action comportant onze tâches principales a été dressé à la lumière de ces observations et recommandations.

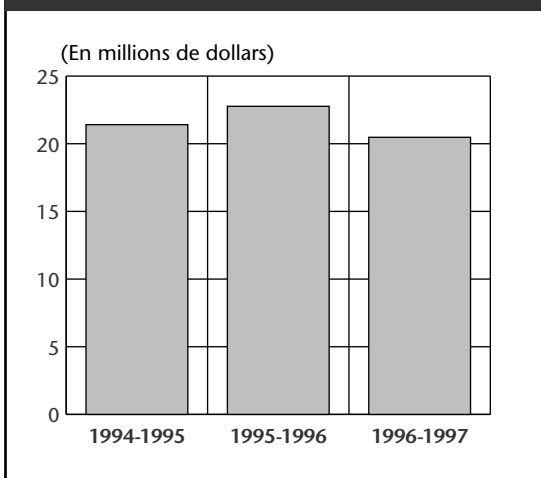
Le tableau qui précède montre la diminution des coûts de détention au cours de l'année passée, réalisée grâce à une façon plus stratégique de prendre les décisions en matière de détention.

4.4 Processus intégré d'exécution de la loi

Résultat visé : Améliorer l'efficacité du processus d'exécution de la loi

CIC travaille à l'intégration de ses activités d'exécution de la loi afin qu'elles s'inscrivent davantage dans un esprit de collaboration, un « esprit d'équipe », et soient davantage axées sur l'atteinte de résultats concrets, en coopération avec nos partenaires canadiens et internationaux. Le projet prévoit des changements aux mécanismes d'exécution de la loi, aux aptitudes et qualifications exigées du personnel, à la technologie informatique et au système de mesure du rendement. La planification d'une application plus intégrée du processus d'exécution de la loi est terminée, exception faite de la détermination définitive des besoins en technologie de l'information. L'AC et les trois bureaux régionaux continueront de chercher à préciser ensemble ces besoins à mesure que ces bureaux régionaux mettront en œuvre d'autres volets de l'exécution intégrée. À cet égard, la Région de l'Ontario a amorcé la mise en place du Centre d'exécution du Grand Toronto qui devrait être fonctionnel en janvier 1998. Le Centre d'exécution réunira le personnel issu de quatre bureaux (BR – Direction et Renseignement, Services d'investigation, Audiences et Appels, et Détention et Renvoi).

Coûts de détention pour CIC, 1994 à 1997



5. Assurer les services ministériels

Ce secteur d'activité concourt à l'objectif de CIC qui consiste à promouvoir l'efficacité organisationnelle et à soutenir le Ministère dans ses efforts d'adaptation aux conditions ambiantes en évolution, en contribuant à la gestion efficace des ressources, du savoir et des partenariats.

5.1 Gestion des ressources

- Résultats visés :**
- Meilleure stratégie de ressources humaines
 - Modernisation des systèmes
 - Recouvrement d'une plus grande proportion des coûts de prestation des services

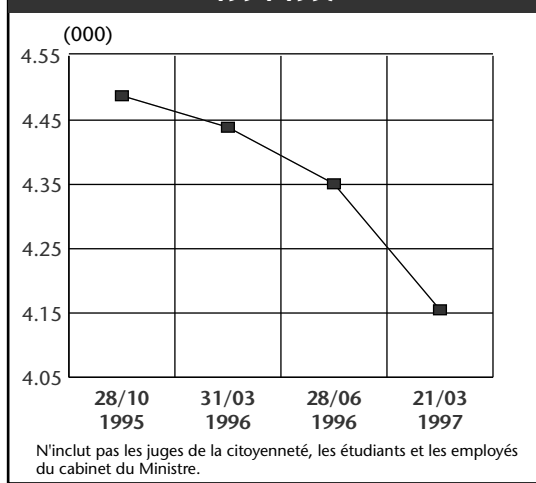
(i) Ressources humaines

En décembre 1995, CIC a été désigné comme l'un des ministères les plus touchés par suite de l'Examen des programmes, dans le cadre des projets de renouvellement et de réorganisation connexes. Les réductions de personnel à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux sont maintenant terminées. Les bureaux locaux, à l'échelle régionale, continuent de travailler à définir leurs nouvelles structures organisationnelles et à planifier leurs besoins en ressources humaines.

On calcule qu'en 1996-1997, 10,6 p. 100 du personnel du Ministère a quitté son poste. À l'administration centrale, le nombre d'employés est passé de 1 105 à 903. Des séances intensives d'information ont été données aux employés qui songeaient à réorienter leur carrière. Dans l'ensemble du Ministère, 180 employés ont profité de la prime de départ anticipé (PDA) et 89 employés ont bénéficié du programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA). Ces compressions de personnel donneront lieu à des économies annuelles de 23 millions de dollars.

CIC a mis en œuvre différents projets conformes à l'orientation générale du gouvernement dans le cadre du programme La Relève, qui a pour but d'assurer le perfectionnement afin que le personnel déjà en place soit bien formé pour accéder à des postes de cadres supérieurs, et d'imprimer le dynamisme et le leadership

Évolution annuelle de l'effectif à CIC, 1994-1997



nécessaires à la revitalisation de toute la fonction publique. CIC a remis son rapport dans le cadre de La Relève. En mars 1997, CIC a commencé à planifier la création d'un comité directeur qui piloterait un certain nombre d'initiatives à l'appui de La Relève.

(ii) Technologie de l'information – Modernisation des systèmes

Depuis trois ans, CIC conçoit et met en œuvre une infrastructure moderne de gestion informatique de l'information. Ce programme a permis d'améliorer plusieurs aspects de la technologie de l'information du Ministère et a transformé bien des méthodes de travail. Les principales réalisations à cet égard, au 31 mars 1997, sont les suivantes :

- installation du système de gestion du recouvrement des coûts PDV⁺ dans les bureaux de la Région internationale;
- amélioration des télécommunications;
- mise en œuvre d'un nouveau système de courrier électronique;
- installation d'un « intranet » ministériel afin de favoriser le partage d'information au sein du Ministère;
- amélioration du Système de traitement informatisé des dossiers d'immigration (STIDI), du Téléc centre, des Centres de traitement des demandes, et instauration du Système d'enregistrement de la citoyenneté.

Ce programme de modernisation des systèmes devait initialement être mis en œuvre sur une période de cinq ans. Une évaluation du projet, effectuée en février 1997, a toutefois montré que ce programme n'atteignait pas les objectifs prévus. Pour cette raison, une suspension temporaire du programme a été annoncée en mars 1997 et une équipe de spécialistes a réévalué le projet afin de redéfinir ses priorités. Ainsi, le programme de modernisation des systèmes de CIC sera fonction des priorités et des réalités financières du Ministère.

(iii) Production de recettes

Des modifications, apportées au barème des droits exigibles de CIC, sont entrées en vigueur le 2 janvier 1997. Ces modifications ont réduit le nombre de droits imposés de moitié environ et ont permis :

- de simplifier le barème des droits exigés en établissant des droits uniformes pour des activités qui mobilisent le même nombre de ressources et produisent des résultats semblables;
- d'accroître les frais de traitement applicables aux services aux visiteurs ou à d'autres services pour lesquels des droits sont exigés;
- d'éliminer les tarifs maximums pour tous les services à l'exception des visas de visiteurs pour les touristes et des autorisations d'emploi délivrées aux artistes de la scène et à leurs techniciens.

Cette réorganisation du barème des droits permettra aux clients de déterminer plus facilement les montants à payer et réduira le nombre de demandes retournées pour cause de paiement insuffisant. Il devrait en résulter des recettes supplémentaires de 24,6 millions de dollars par an.

(iv) Système de gestion des dépenses de CIC

En 1996-1997, le Ministère a approuvé un système intégré de gestion des finances et du matériel qui sera mis en œuvre en 1998-1999 conformément à la stratégie d'information financière du gouvernement. Une équipe a été

constituée en 1996-1997 afin d'entreprendre le projet de mise en œuvre. En outre, les travaux se sont poursuivis en 1996-1997 afin d'améliorer les processus de réception et de gestion des espèces et effets de commerce. La mise en œuvre devrait avoir lieu en 1997-1998.

5.2 Gestion du savoir

- Résultats visés :**
- ✓ Soutenir l'élaboration des politiques gouvernementales
 - ✓ Élaborer un cadre national visant à améliorer l'information de la population et les relations avec la collectivité

(i) Recherche et formulation de politiques

CIC travaille avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux afin de mener des recherches, de trouver des solutions visant l'élaboration des politiques et de permettre l'exécution plus efficace des programmes. Les priorités du gouvernement doivent être intégrées au travail de chaque ministère afin que la perspective et les priorités du gouvernement fédéral soient respectées.

Les projets de recherche entrepris par les ministères et organismes permettent au gouvernement fédéral d'accroître ses connaissances et font en sorte que tous les aspects de ses travaux de recherche soient bien compris. CIC reconnaît l'importance de la recherche fondamentale dans l'élaboration des politiques ministérielles; c'est pourquoi le Ministère a contribué activement en 1996-1997 au travail du Comité de recherche sur les politiques du gouvernement. Plus particulièrement, le Ministère a joué un rôle de premier plan dans les travaux portant sur la sécurité humaine et la cohésion sociale.

CIC a aussi contribué à des activités liées à d'autres politiques gouvernementales. En 1996-1997, le Ministère a notamment intégré à ses activités de planification stratégique et d'examen de programmes l'article 41 de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Projet de recherche Metropolis

En 1996-1997, CIC a continué d'appuyer le projet de recherche Metropolis, qui porte sur l'intégration des migrants dans les villes et sur la transformation des villes par ces derniers. Ce projet est une occasion pour le gouvernement d'améliorer sa capacité de traiter de questions stratégiques, qui relèvent de divers niveaux de compétence, en faisant appel à des chercheurs de l'extérieur. Le projet mise sur une prise de décision fondée sur des données concrètes. En 1996-1997, les quatre centres d'excellence universitaires de Vancouver, de Toronto, de Montréal et d'Edmonton sont devenus entièrement fonctionnels.

Vingt pays et quatre organismes internationaux ont participé à la première conférence internationale Metropolis qui a eu lieu à Milan en novembre 1996. La première conférence Metropolis à l'échelle nationale a eu lieu du 6 au 8 mars 1997 à Edmonton. Le thème en était le suivant : « Programme de recherche de Metropolis : comment répondre à la diversité dans les grandes villes. »

(ii) Extension des services dans la collectivité et information

En 1996-1997, le Ministère a continué d'entretenir la communication avec les Canadiens, par l'intermédiaire de brochures et d'affiches, dans le cadre des manifestations à l'appui de la Semaine nationale de la citoyenneté, des célébrations pour le 50^e anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté*, par Internet, et en invitant la population à soumettre des propositions écrites dans le cadre de l'exercice de révision de la législation.

Outre ces activités de diffusion d'information, le Ministère reçoit régulièrement des demandes de renseignements en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En 1996, le Ministère a reçu 1 277 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et en a traité 1 168. De ce nombre, 20 p. 100 ont été traitées en moins de 30 jours et 35 p. 100 des autres demandes, en moins de 60 jours. Le Ministère a aussi reçu 2 789 demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et en a traité 2 687. De ce nombre, 80 p. 100 ont été traitées en moins de 30 jours. Par ailleurs, le Ministère reçoit et traite de

nombreuses autres demandes d'information en vertu des accords de partage d'informations conclus avec d'autres ministères fédéraux et des organismes publics.

En plus des renseignements donnés à la population, la sous-ministre et le sous-ministre délégué ont diffusé des bulletins réguliers portant sur les activités de renouvellement et adressés à tout le personnel de CIC afin que les employés soient bien renseignés sur la mise en œuvre des activités de renouvellement et sur tous les changements apportés au Ministère.

5.3 Gestion des partenariats

- Résultats visés :**
- Conclure des accords avec les provinces
 - Autre mode de prestation des services
 - Entente-cadre administrative entre la CISR et CIC

(i) Accords fédéraux-provinciaux

C'est de plus en plus en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement, des organismes non gouvernementaux, le secteur privé et d'autres pays que les programmes de citoyenneté et d'immigration sont offerts au Canada et à l'étranger. Le Ministère a donc conclu plusieurs nouveaux accords et partenariats en 1996-1997.

CIC a conclu un accord fédéral-provincial avec le Manitoba en octobre 1996. CIC a la ferme intention d'atteindre ses objectifs en partenariat avec les provinces. L'Accord Canada-Québec reste un exemple d'accord fédéral-provincial. CIC continue d'étudier la possibilité de moderniser les accords déjà existants et de négocier de nouvelles ententes avec les autres provinces.

(ii) Autres modes de prestation de services

Les autres modes de prestation de services constituent une autre forme de partenariat permettant aux intervenants d'offrir des services pour le compte du Ministère. Le Ministère a entrepris de réaliser trois projets dans cette perspective :

- le renouvellement de l'Établissement par lequel CIC cherche à transférer aux provinces les services d'établissement et les fonds qui y sont liés (voir page 18);
- un protocole d'entente avec Postes Canada, confiant à cet organisme la production des trousseaux d'immigration et de citoyenneté et leur distribution au Canada par l'intermédiaire de son service DocuPoste (voir page 14);
- des accords conclus avec le réseau des médecins désignés (MD) visant à coordonner l'évaluation médicale des immigrants (voir page 15).

(iii) la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

CIC et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont également conclu, en décembre 1996, une entente-cadre administrative qui permet d'élaborer des moyens plus efficaces de travailler ensemble afin d'en venir à un règlement plus rapide des enquêtes, des appels et des revendications. Le Ministère et la Commission vont collaborer étroitement pour assurer le suivi de l'entente-cadre et pour évaluer les améliorations par rapport aux délais de réponse et, en général, pour améliorer la coordination au sein du portefeuille ministériel.

C. Principaux examens des programmes et des activités

Résultats des évaluations de programmes

Évaluation du programme de parrainage de réfugiés selon le principe 3/9 : Ce projet-pilote a débuté en septembre 1995 en réponse à un appel pressant lancé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et visant le réétablissement de 5 000 réfugiés victimes de la guerre civile en ex-Yougoslavie. La formule de parrainage 3/9 faisait partie des mesures prises par CIC pour réinstaller des réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Le Canada en a réinstallés 1 000 en réponse à l'appel du HCR, dont 650 suivant la formule 3/9. En vertu de ce programme de parrainage, le gouvernement offrait une aide financière aux réfugiés pendant les trois premiers mois de leur établissement au Canada

et un groupe répondant les prenait en charge pour les neuf mois suivants ou jusqu'à ce que la famille de réfugiés soit devenue autonome. L'évaluation a montré que le programme avait permis d'accroître le nombre de réfugiés admis au Canada et s'était révélé une expérience positive tant pour CIC que pour les répondants. Le Ministère étudie aujourd'hui les moyens d'étendre l'application de cette formule de partenariat entre le gouvernement et divers organismes non gouvernementaux.

Évaluation des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) : D'après les résultats de l'évaluation, les CLIC atteignent leur objectif qui est de fournir des compétences de base en communication aux nouveaux immigrants afin de faciliter leur intégration. L'évaluation a aussi fait ressortir l'importance de la sensibilisation aux valeurs culturelles. Ces résultats seront pris en considération au moment de définir le rôle que conservera le gouvernement fédéral à la suite des efforts faits pour transférer aux provinces la responsabilité de la formation linguistique des immigrants, dans le cadre du programme de renouvellement de l'Établissement.

Résultats des vérifications internes

Réaménagement des effectifs : CIC a participé à la vérification du Programme de réaménagement des effectifs pilotée par le Conseil du Trésor. Les résultats ont montré que les activités de renouvellement de CIC sont conformes à un plan de mise en œuvre tenant compte des répercussions sur les ressources humaines et sur les clients. À l'administration centrale, une infrastructure administrative a été créée (p. ex., Comités de réaménagement des effectifs), les cadres et le personnel ont été affectés à des activités particulières de réaménagement des effectifs, et des systèmes de suivi et de rédaction de rapports ont été mis en place. Des structures semblables ont été établies dans les Régions et la plupart des bureaux ont bien amorcé leurs activités de mise en œuvre du renouvellement.

Vérification des bureaux à l'étranger : En 1996-1997, le Ministère a procédé à la vérification sur place du programme d'immigration à Port-au-Prince, au Guatemala, à Moscou, à Nairobi et à Beijing, ce qui a permis de boucler un cycle de deux ans de vérifications de certains bureaux à l'étranger. Les vérifications avaient

pour but d'évaluer les principes et les pratiques de gestion, les méthodes de travail, ainsi que la conformité aux lois, politiques et procédures qui régissent la prestation du programme d'immigration. Ces vérifications ont permis de constater que le programme est offert de façon efficace. Les points forts se situent dans les activités de planification, d'amélioration du service et de gestion du risque. Des faiblesses ont cependant été décelées dans les systèmes de contrôle du recouvrement des coûts et de contrôle des formulaires. Par suite de ces observations, de meilleures mesures de contrôle ont été proposées et leur mise en œuvre est actuellement en cours.

Vérification par le BVG de la qualité du service : En septembre 1996, le vérificateur général a publié son rapport sur l'ensemble des services qu'offre le gouvernement à la population. Au nombre des 13 services gouvernementaux fréquemment utilisés par la population, et ayant fait l'objet de la vérification, se trouvent le télécentre de CIC et les services répondant aux questions sur les demandes de citoyenneté canadienne. Dans son rapport sur la qualité du service, le vérificateur général a signalé que les ministères n'avaient pas respecté les normes de service exigées par le gouvernement. CIC a donc lancé un projet en trois volets sur le service à la clientèle : un système de gestion nationale de la satisfaction des clients, la prestation locale de services et un programme d'extension des services dans la collectivité. Un système automatisé de gestion de la satisfaction des clients est mis à l'essai dans la Région du Québec et de l'Atlantique. La mise en œuvre sera envisagée en 1997-1998.

Autres examens importants

Contrôles opérationnels aux points d'entrée : Après l'arrestation par la GRC de deux employés de CIC affectés à des points d'entrée, M. Roger Tassé, O.C., C.R., a reçu le mandat d'examiner les mesures de contrôle en vigueur aux points d'entrée. Il a conclu n'avoir décelé aucune erreur importante ni aucun abus grave dans la gestion des deniers publics. L'examen a aussi permis d'établir par ailleurs qu'aucun autre membre du personnel de CIC ne se livre à des activités illicites à des fins de profit personnel, mais elle a révélé un haut niveau d'engagement envers la réalisation du programme. D'autres recommandations touchant l'amélioration des procédures et des contrôles administratifs sont présentement mises en œuvre.

Examens « horizontaux »

Vérification par le BVG du système de détermination du statut de réfugié : Le BVG procède actuellement à un examen du processus de détermination du statut de réfugié, qui touche CIC, la CISR, la GRC et le SCRS. Il s'agit de la première étape d'une évaluation globale de la rentabilité des activités du Ministère.

Partie IV :

Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la Loi pour le portefeuille

Rapports devant obligatoirement être déposés au Parlement (1997)

RAPPORT	ÉCHÉANCE	RESPONSABLE
Citoyenneté et Immigration — <i>Accès à l'information et protection des renseignements personnels : Rapport annuel</i>	Dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel le rapport est établi ou, si la Chambre ne siège pas, au cours des 15 premiers jours suivant l'ouverture de la prochaine session.	L.R.C. 1985, ch. A-1, art. 72(2) et L.R.C. 1985, ch. P-21, art. 72(2)
Citoyenneté et Immigration — <i>Plan annuel d'immigration*</i>	Tous les ans, au plus tard le 1 ^{er} novembre ou, si le Parlement ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise des travaux de la Chambre.	L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 7, tel que modifié par les S.C. 1992, ch. 49, art. 3
<i>Prêts aux immigrants — Rapport annuel</i>	Dans les six mois qui suivent le début de chaque exercice ou, si le Parlement ne siège pas, au cours des 15 premiers jours suivant la reprise des travaux.	L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 119(4); tel que modifié par les L.R.C. 1985 (4 ^e Supp.) ch. 1, art. 27.
<i>Permis du Ministre — Rapport annuel</i>	Dans les 30 jours qui suivent le début de chaque exercice ou, si le Parlement ne siège pas, dans les 30 jours suivant la reprise des travaux.	L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 37(7)
Stratégie de développement durable de CIC**	Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des modifications du 15 décembre 1995 à la <i>Loi sur le vérificateur général</i> .	S.C. 1995, ch. 43, art. 24(1)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié — <i>Accès à l'information et protection des renseignements personnels : Rapport annuel</i>	Dans les trois mois suivant la fin de l'exercice pour lequel le rapport est établi ou, si le Parlement ne siège pas, au cours des 15 premiers jours suivant la reprise des travaux.	L.R.C. 1985, ch. A-1, art. 72(2) et L.R.C. 1985, ch. P-21, art. 72(2)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié — <i>Règles établies par le président</i>	Dans les 15 premiers jours de séance de la Chambre qui suivent l'approbation des règles par le gouverneur en conseil.	L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 65(2), tel que modifié par les L.R.C. 1985 (4 ^e Supp.), ch. 28, art. 18

* Disponible à l'adresse Internet de CIC <http://cicnet.ci.gc.ca>

** Renseignements généraux disponibles à l'adresse Internet de CIC <http://cicnet.ci.gc.ca>

B. À qui s'adresser pour de plus amples renseignements

Maryse Brunet-Lalonde
Directeur général
Affaires publiques
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
19^e étage, section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 941-7077
Fax : (613) 941-7099

Ann Ratcliffe
Directrice générale
Politique, planification et recherche stratégiques
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
18^e étage, section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 957-5956
Fax : (613) 957-5955

Jerry Robbins
Directeur général
Finances et Administration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
4^e étage, section A
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 954-4443
Fax : (613) 957-2775

Joan Atkinson
Directrice générale
Sélection
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
7^e étage, section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 941-8989
Fax : (613) 941-9323

Gerry Van Kessel
Directeur général
Réfugiés
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
17^e étage, section D
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 957-5874
Fax : (613) 957-5869

Agnès Jaouich
Directrice générale
Intégration
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
5^e étage, section D
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 957-3257
Fax : (613) 952-0594

Pierre Bourget
Directeur général
Exécution de la loi
Citoyenneté et Immigration Canada
Tour Jean-Edmonds Nord
8^e étage, section B
300, rue Slater
Ottawa (Ontario) KIA 1L1

Tél. : (613) 954-6132
Fax : (613) 954-6765

C. Sommaires financiers

Sommaire des crédits approuvés

Utilisation des autorisations de 1996-1997 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par catégorie d'autorisation (en millions de dollars)

Crédit	1996-1997 Budget principal ¹	1996-1997 Réel
Programme de Citoyenneté et Immigration		
1 Dépenses de fonctionnement	315,6	329,1
2 Pour radier des comptes du Canada 2 676 dettes envers Sa Majesté du chef du Canada pour un montant total de 1 687 554 \$	–	1,7
5 Dépenses en capital	14,6	9,4
10 Subventions et contributions	256,2	298,9
(S) Traitement et indemnité d'automobile	0,0	0,0
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28,6	29,7
(S) Remboursement de montants préalablement crédités aux revenus	–	12,7
(S) Versements faits à des agences de recouvrement en vertu de l'article 17.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	–	0,1
(S) Montants adjugés par les tribunaux	–	0,0
(S) Affectation des produits de la disposition de biens de surplus de la Couronne	–	0,0
Total pour le Programme	615,0	681,6

1. Cela inclut le Budget des dépenses principal, de 91,3 millions provenant du Budget des dépenses supplémentaire et de 14 millions attribuables à des modifications législatives. Voici les montants provenant du Budget des dépenses supplémentaire : subventions aux provinces pour l'intégration des immigrants (58,6 M\$); montant reporté de 1995-1996 (14,6 M\$); fonds attribués pour les indemnités de départ à un ministère le plus touché (9,8 M\$); coûts de mise en œuvre du droit exigé pour l'établissement (1,7 M\$); autre éléments (6,6 M\$).

Projets d'immobilisations¹

(en millions de dollars)	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Prévu 1996-1997	Réel 1996-1997	Besoins pour les années à venir ²
Modernisation des systèmes de CIC ³	17,2	19,2	23,9	23,5	39,9
Total pour les projets d'immobilisations	17,2	19,2	23,9	23,5	39,9

1. La présente annexe comprend toutes les ressources d'immobilisations et de fonctionnement.
2. Le total prévu des coûts du projet s'élève à 99,8 millions de dollars. Cela correspond aux sommes approuvées.
3. Des projets antérieurs ont été intégrés à l'initiative de modernisation des systèmes de CIC qui aura recours à des investissements nouveaux pour moderniser les systèmes d'information du Ministère. Les définitions se rapportent aux catégories et aux niveaux d'approbation applicables aux projets d'immobilisations : F-ADP/DCT (Estimation fondée – Approbation définitive du projet/Décision du Conseil du Trésor).

Paielements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Prévu 1996-1997	Réel 1996-1997
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Subvention				
Subvention pour l'Accord Canada-Québec	90,0	90,0	90,0	90,0
Subventions aux provinces pour répondre au besoin croissant d'aider les immigrants à s'intégrer	—	—	—	63,3
Total des subventions	90,0	90,0	90,0	153,3¹
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants — Contributions				
Établissement et adaptation des immigrants	13,7	14,1	14,3	14,5
Programme d'accueil	1,9	2,0	2,2	2,2
Cours de langues pour immigrants au Canada	91,4	94,6	101,9	93,5
Maintien de la tradition humanitaire du Canada — Contributions				
Aide à l'adaptation	45,4	43,1	45,8	34,0
Organisation internationale pour les migrations	1,8	1,7	2,0	1,4
Total des contributions	154,2	155,5	166,2	145,6
Éléments non requis				
Conseils désignés ²	0,4	—	—	—
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	244,6	245,5	256,2	298,9

1. Les écarts entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont principalement attribuables aux subventions accordées aux provinces pour l'intégration des immigrants. Ces subventions ont été approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire 1996-1997.
2. En vertu du projet de loi C-86, les dispositions relatives au Conseil désigné ont été éliminées en 1992-1993.

Prêts à l'immigration

	Réels 1994-1995 (en milliers \$)	Nombre de prêts 1994-1995	Réels 1995-1996 (en milliers \$)	Nombre de prêts 1995-1996	Réels 1996-1997 (en milliers \$)	Nombre de prêts 1996-1997
Prêts de transport, d'admissibilité et au titre du droit exigé pour l'établissement ¹	7 873	5 097	10 569	4 088	15 013	4 960
Prêts d'aide	1 454	3 895	1 568	5 288	1 339	2 565
Total	9 327	8 992	12 137	9 376	16 352	7 525

1. Le droit exigé pour l'établissement a été adopté dans le Budget de février 1995.

Recettes versées au Trésor par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réels 1996-1997
Maximiser les avantages des migrations internationales				
Recouvrement des coûts de l'immigration	145,1	177,8	140,6	172,4
Droit exigé pour l'établissement	5,1	169,0	121,7	148,8
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	6,0	3,8	3,2	3,9
Droit exigé pour l'établissement	—	6,9	15,1	18,5
Intérêts — programme de prêts aux immigrants	0,2	0,1	0,2	0,1
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
Recouvrement des coûts de la citoyenneté	19,4	21,3	28,3	20,9
Droit exigé pour la citoyenneté	0,2	10,5	19,1	14,2
Gérer l'accès au Canada				
Recouvrement des coûts de l'immigration	2,9	3,5	3,1	3,9
Obligations des transporteurs	2,4	4,2	2,3	6,3
Total des recettes versées au Trésor	181,3	397,1	333,6	389,0

D. Passifs éventuels

Le 31 mars 1997, les passifs éventuels contre Citoyenneté et Immigration Canada étaient évalués à 156,2 millions de dollars. Il s'agit des sommes suivantes :

- 121,5 millions de dollars pour deux réclamations relatives à des individus visés par des mesures d'expulsion, qui ont été reconnus coupables ou accusés de meurtre;
- 34,7 millions de dollars liés à 16 affaires découlant de l'application de la *Loi sur l'immigration*.

Ces affaires étant devant les tribunaux, le Ministère ne peut les commenter. Il faut toutefois reconnaître qu'il s'agit de passifs possibles contre la Couronne et les présenter à titre d'information seulement.

E. Législation appliquée par Citoyenneté et Immigration Canada

Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. 29, modifiée

Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, L.C. 1994, ch. 31

Loi sur l'immigration, L.R.C. 1985, ch. 1-2, modifiée

Règlement sur l'immigration, 1978, DORS/78-172, modifié

Règlement sur les droits exigibles — Loi sur l'immigration, DORS/86-64, modifié

Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié, DORS/90-40, modifié

Règlement sur les catégories précisées pour des motifs d'ordre humanitaire, DORS 97-183

Règlement sur la citoyenneté, 1993, DORS/93-246, modifié

Annexe A : Concordances

1. Concordance entre le Budget des dépenses principal 1996-1997, Partie III, et le Rapport sur le rendement 1996-1997

PARTIE III (SECTEUR D'ACTIVITÉ)	PRIORITÉ INDIQUÉE DANS LA PARTIE III (RÉSULTATS ESCOMPTÉS)	RENOI À LA PAGE DE LA PARTIE III	RENOI À LA PAGE DU RAPPORT SUR LE RENDEMENT
Enregistrement et promotion de la citoyenneté	Renouvellement de la Citoyenneté	25	18
Service national	Programme de parrainage privé	32	16
	Initiatives de parrainage	32	15
	Lignes directrices – Raisons humanitaires	33	En cours*
	Admission au Canada	33	En cours
	Stratégie d'investigations	33	21
	Télécentre	33	12
	Traitement des demandes	33	13, 14
	Gestion des trousse de demande	34	14
	Normes de service	34	12
	Immigration de gens d'affaires	34	14
Établissement	Renouvellement de l'établissement	44	18
	Niveaux de compétence linguistique	45	20
	Répartition des fonds du programme d'établissement	45	18
Service international	Transformation du Service international	50	13
	Stratégie de contrôle	51	20, 21
	Rapports et liaison	52	En cours
	Projet canado-russe	52	17
	Promotion et recrutement	52	14
	Technologie de l'information	53	24
	Restructuration des services de santé et des services médicaux à l'étranger	53	16
Politique	Enrichissement du tissu social canadien	58	18, 25
	Appuyer la croissance économique	58	14
	Maintien d'un solide programme d'immigration des parents	59	15
	Concrétiser la mission humanitaire du Canada	59	16
	Accès équitable et respect de la loi	59	20, 21
	Mieux servir le Canada	60	12, 15, 23, 24

* En cours : Travail de nature prioritaire et continue.

PARTIE III (SECTEUR D'ACTIVITÉ)	PRIORITÉ INDIQUÉE DANS LA PARTIE III (RÉSULTATS ESCOMPTÉS)	RENOVI À LA PAGE DE LA PARTIE III	RENOVI À LA PAGE DU RAPPORT SUR LE RENDEMENT
Services ministériels	Programme de renouvellement	66	12
	Renouvellement de l'administration centrale	66	6
	Plan d'examen annuel	66	(Approuvé juillet 1997)
	Soutien des ressources humaines	66	23
	Regroupement de l'administration centrale de CIC	66	Terminé**
Planification/examen	Planification stratégique du Ministère	66	En cours
	Plan de mise en œuvre du programme de renouvellement	67	12
	Évaluation comparative de quatre modes de service à l'étranger	67	Terminé
	Vérification des bureaux à l'étranger	67	27
Finances	Système de gestion des dépenses	67	24
	Nouveau système de concordance	67	Terminé
	Examen du coût des services de Citoyenneté et Immigration	68	24
Ressources humaines	Restructuration des activités et programme de renouvellement	68	12, 23
	Cadre de gestion du groupe de la direction	68	23
	Mouvements de personnel au sein du groupe de la direction	68	23
	Restructuration	68	Terminé
	Relations de travail	68	En cours
	Ministères les plus touchés	69	23
Informatique	Infrastructure de technologie de l'information	69	24
	Fichier électronique et continuum client	69	24
	Système relatif au Droit exigé pour l'établissement	69	En cours
	Projet-pilote Grands voyageurs	69	20, 21
	Projet de modernisation des systèmes de CIC	70	24
	Technologies essentielles	70	12, 24
	Mise à niveau de l'infrastructure	70	24
	Système d'enregistrement de la citoyenneté	70	18
Administration	Regroupement des installations de l'AC	70	Terminé
	Regroupement des services de l'AC	71	Terminé
	Gestion des dossiers et de l'information	71	Terminé
Affaires publiques	Image de marque	71	En cours
	Programme de renouvellement	71	25
	Initiatives extension des services à la collectivité	71	19, 25

** Terminé : Travail exécuté en priorité et terminé au cours de l'exercice 1995-1996 ou 1996-1997.

2. Concordance des dépenses pour les exercices 1995-1996 et 1996-1997

Les chiffres pour les secteurs d'activité selon la nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) représentent une estimation des dépenses du Ministère pour 1995-1996 et 1996-1997. En raison d'une modification apportée en 1995-1996 à la structure organisationnelle, la répartition des dépenses peut varier d'un exercice financier à l'autre. Lorsqu'on a établi la méthode de répartition utilisée pour produire ces chiffres, on a pris en compte tous les facteurs pour prévoir tous les effets de la nouvelle SPRR sur les dépenses antérieures. Étant donné que la structure organisationnelle qui était en place en 1994-1995 ne permet pas de faire des comparaisons financières exactes aux fins de la nouvelle SPRR, aucune concordance financière ne peut être présentée pour 1994-1995.

Concordance des dépenses pour l'exercice 1996-1997 (en millions de dollars)

Ancien cadre du Plan opérationnel	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation					
	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Assurer des services ministériels	Total
Enregistrement et promotion de la citoyenneté			28,0			28,0
Service national	50,5	1,5		111,8		163,8
Établissement		41,2	266,0		0,8	308,0
Service international	30,4	19,2		2,9	2,1	54,6
Politique		1,7			6,4	8,1
Services ministériels	5,1		2,9	2,8	108,3	119,1
Total	86,0	63,6	296,9	117,5	117,6	681,6

Concordance des dépenses pour l'exercice 1995-1996 (en millions de dollars)

Ancien cadre du Plan opérationnel	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation					
	Maximiser les avantages des migrations internationales	Maintenir la tradition humanitaire du Canada	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	Gérer l'accès au Canada	Assurer des services ministériels	Total
Enregistrement et promotion de la citoyenneté			27,2			27,2
Service national	44,0	1,6		106,2		151,8
Établissement		50,1	203,4		2,3	255,8
Service international	31,6	12,3		3,0	2,1	49,0
Politique		1,3			7,5	8,8
Services ministériels	7,1		4,8	2,6	90,2	104,7
Total	82,7	65,3	235,4	111,8	102,1	597,3